

DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 27 MAI 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 18 heures 30 dans la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 23 avril, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille – REUTER-BRAUN Brigitte –

Messieurs BRASTEL Maurice - BRIOLAT Claude – BURDAL Richard - HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël - PAROT Jean - Noël

Absent(e)s excusé(e)s : Mme RENAUX -RINALDI Paulette (procuration à Mme HARLE Lucille) - Mr PAROT Damien (procuration à Mr PAROT Jean - Noël)

Absent(e)s non excusé(e)s : Madame BOUCHAUD-PARISOT Estelle

Secrétaire de séance : Madame REUTER-BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (16 Avril 2025).

**DELIBERATION N° 12: EMPLOI SAISONNIER**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'embaucher, pour la période estivale, un emploi saisonnier, pour pallier aux congés des employés. (Déjà parlé dans les questions diverses de la réunion du CM en date du 15 avril 2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise Madame Le Maire à recevoir les candidatures, à procéder à l'embauche d'un saisonnier, et à signer toutes les pièces administratives à intervenir.

**DELIBERATION N°13 : RENOUELEMENT CONTRAT CUI OU EMBAUCHE MR SIMON BRUNO**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat CUI d'une durée de 6 mois de Monsieur SIMON Bruno fini le 3 juillet 2025, ayant pris contact avec France Travail pour le renouveler avec une aide de l'Etat,

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a pris contact avec France Travail pour avoir les nouvelles conditions, avec aide de l'Etat, pour renouveler le contrat de Mr SIMON Bruno qui finit le 3 juillet 2025. Cependant nous n'allons peut-être plus bénéficier d'aide.

Autrement une autre solution est possible, embaucher Mr SIMON Bruno en CDD pour une durée de 1 an, en qualité de travailleur handicapé, à raison de 26 heures semaine. Et ensuite une titularisation pour embauche avec contrat et arrêté avec aide allouée de 4 000 euros, versée en une seule fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières à intervenir.

#### **DELIBERATION N°14 : BAUX COMMUNAUX**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des terres communales sont louées et que plusieurs baux doivent être renouvelés.

Les baux de Monsieur BARROIS Thierry sont à renouveler pour une durée de neuf ans, le premier terrain se situe section ZC01 « Les Clairs Chênes » pour une surface de 3 ha37a20ca, à compter du 1.01.2025 Le second se trouve section ZB N°45 « Les Linottes » pour une surface de 3 ha43a50ca, à compter du 1.01.23

Le bail de Mr BILLOT Christophe doit aussi être renouvelé, son terrain se situe pour rappel derrière son habitation section AB 526 pour une surface de 1a25ca, à compter du 1.09.2025

Madame Le Maire propose un prix à l'hectare de 120 €uros au lieu de 76,27 €uros lors de la signature des précédents baux, il sera révisé annuellement selon l'indice des fermages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de ces baux communaux et le prix à l'hectare de 120 €uros.

#### **DELIBERATION N°15 : DECISION MODIFICATIVE POUR CREANCES DOUTEUSES**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget primitif 2025 nous avons omis de prévoir au chapitre 68 article 681 la somme de 1 395 euros, comme provisions pour créances douteuses.

La provision se calcule de la façon suivante, total des restes à recouvrer 6 949,76 euros des années précédentes x 15 %. La provision constatée doit être au minimum de 15 %. Mais par prudence il vaut mieux approvisionner à hauteur de 20 % soit la somme de 1 389,95 €. (6 949,76 € x 20%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette décision.

#### **DELIBERATION N°16 : ACCEPTATION CONVENTION VOIRIE PROTECTION HALLE**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu en mairie la convention de maîtrise d'œuvre du bureau d'études de AD-P de Monsieur Damien ARROUART, pour un montant de 4 947,86 €uros.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte et autorise Madame Le Maire à signer la convention.

#### **DELIBERATION N° 17: ACCEPTATION PLAQUE COMMEMORATIVE A LA SALLE POLYVALENTE**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que le 26 mars 2025, elle a reçu en mairie, les membres de l'avenir. Monsieur Dominique REUTER ayant repris la présidence depuis le décès de Monsieur Bernard PARISOT et d'autres membres. Ils ont décidé de dissoudre cette association et de verser la somme de 20 000 euros à la Fondation du Patrimoine. En remerciement la commune apposera une plaque à la salle polyvalente au nom de Monsieur Georges HANCE, fondateur de l'association l'AVENIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'apposer une plaque en remerciement du don versé à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la Halle de Cheminon.

#### **Questions diverses :**

Madame BRAUN – REUTER Brigitte

**Nettoyage des trottoirs Rue Haute, herbe sèche et mégots de cigarettes**

Madame Le Maire répond qu'un souffleur vient d'être acheté, faisant aspirateur pour moins de travaux aux employés.

Pulvérisateur à batterie commandé, pour moins de gestes répétitifs qu'avec celui à mains.

### **Chemin de Brusson à reboucher**

Le nécessaire sera fait en dépannage le plus tôt possible, mais nous attendons le rabotage de la rue de l'échafaud (réfection du macadam sur 20 m de long et 1,50 de large le long de chez Monsieur REUTER Dominique par l'entreprise T.P.F.P pour la somme de 1 147,50 € T.T.C.

-----

Monsieur REUTER Dominique demande réponse à sa demande de courrier à l'ordre du jour.

Madame Le Maire répond cela sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion

-----

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obtention du permis de démolir pour Madame AUBRY Régine, concernant la petite partie contre l'habitation du n°60 Rue Haute (propriétaires Mesdames BERNIER et ROUSSEL)

-----

Muret du cimetière du Jardin Jacquet, concernant le devant de la tombe de Monsieur SELLIER Alain et mur de soutènement pour la terre qui s'effritait (tombe de Monsieur FRAIPONT Gilles). Travaux réalisés par Vitry Synergic pour la somme de 1 650,00 TTC

-----

Achats de deux arrosoirs (1 au cimetière Jardin Jacquet) l'autre en réserve.

-----

Monsieur PAROT Jean – Noël

Mécontent pour l'organisation du repas froid avec concert de Mélissa Maugran du 3 mai. Pensait que la soirée était gérée par le Comité des Fêtes, mais celle – ci était une soirée communale au profit de la Fondation du Patrimoine (Halle avec le soutien du Comité des Fêtes pour les encaissements et décaissements. Merci à eux. Buffet froid (très copieux et bon).

-----

Monsieur LONGUEVILLE Patrick

Eclairage parking de la salle polyvalente, promis pour le 2 Août 2025 avec projecteurs !

-----

Madame BRAUN-REUTER Brigitte

Merci à Monsieur PAROT Jean – Noël pour peinture au niveau du lavoir du bas.

Il faudrait un aspirateur laveur à la salle polyvalente !

-----

Madame Le Maire

Suite au rapport de conformité à la salle polyvalente par la société SOCOTEC, le constat est non satisfaisant : présence d'une infiltration en toiture visible à l'étage et engendrant les premières pathologies structurelles (oxydation). Préconise traitement en toiture de l'infiltration et antirouille à mettre en place.

-----

Monsieur PARISOT Joël

Propose de faire démonter le caisson pour vérifier si le conduit n'est pas percé au niveau des placards (produit pour étanchéité)

Madame Le Maire

La salle de classe de Madame GUERARD Aurore, faisant cours aux élèves de CP se trouvant accolée à la mairie (pour les anciens la classe de Monsieur DESHAYES) . Le plancher est pourri au niveau du lavabo (fuite d'eau pendant un moment) et où se trouve la grande armoire bibliothèque sous le plancher nous sommes à même la terre.

Il faudrait retirer la totalité du plancher et faire une dalle en béton.

Vider l'école pour les grandes vacances afin de pouvoir faire effectuer les travaux.

Madame BRAUN-REUTER

Demande de faire appel à des bénévoles.

Madame Le Maire a voir

-----

Monsieur BURDAL Richard

Rapport du Cabinet Devarenne Odaert pour l'Eglise

Conclusions pas d'ardoises mais de la pierre

Responsables : Maîtres d'œuvres Messieurs CHATILLON et ABECASSIS et l'entreprise MARTIN

L'Entreprise MARTIN propose la réfection de la toiture

Réponse à faire : savoir que propose la Société MARTIN sous quelles conditions, demander devis descriptif auprès de l'avocat Monsieur PELLETIER ; Pour notre part, selon Monsieur BURDAL Richard, l'expertise resterait à notre charge soit 25 000 € plus frais.

-----

Local de Monsieur CONNESSON Jean – Claude, ancien atelier, route de Maurupt, situé au croisement de la Rue Richelet et la route D16, risque d'accident, chute de vitres, etc....

-----

Madame HARLE Lucille

Chantier en cours au niveau atelier municipal, rue des Sablons et Rue Connesson, travaux assainissement par l'entreprise TFPF de Montier en Der. Danger, pas de signalisation nocturne, et de plus candélabres éteints à partir de 22 heures.

-----

Repas du Conseil : Possible de prévoir le 15 Août 2025 ?

A voir la disponibilité de chacune et chacun.

Fin de la Séance à 20 H 30